

# LES ÉCHOS DE MARICOURT



DÉCEMBRE  
2025

## MUNICIPALITÉ de Maricourt



1195, Rang 3  
Maricourt (Québec) J0E 1Y1  
450-532-2243  
[info@maricourt.ca](mailto:info@maricourt.ca)

**Heures d'ouvertures**  
**LUNDI** de 8h30 à 16h30  
**MERCREDI** de 8h30 à 16h30  
Fermé sur l'heure du dîner  
Site Internet : [www.maricourt.ca](http://www.maricourt.ca)

## MOT DU MAIRE

Par Jean-Luc Beauchemin



Chères citoyennes, chers citoyens,

Un nouveau mandat de 4 ans vient d'être donné au nouveau Conseil et nous le prenons avec énergie. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour former un comité culturel qui sera chapeauté par Monsieur Éric McKay, ce comité verra le jour sur un format d'organisme à but non lucratif (OBNL).

J'espère toujours projeter Maricourt dans le futur avec une bonne santé financière malgré nos dernières tentatives infructueuses choisies par les citoyens. J'espère trouver dans un futur rapproché d'autres solutions avec l'aide du Conseil pour améliorer les finances de la municipalité.

Au nom de tous du Conseil et du personnel je tiens à vous souhaiter un merveilleux temps des fêtes et santé pour 2026.

**Jean Luc Beauchemin**  
Maire de Maricourt



---

# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par Francis Larivière

---



Chères citoyennes, chers citoyens,

À l'heure où 2025 tire à sa fin, je souhaite vous partager un bref retour sur l'année municipale, du point de vue administratif. En tant que directeur général, mon rôle est d'assurer la bonne gestion des opérations quotidiennes et de voir au respect des règlements, des échéanciers ainsi que des décisions du conseil municipal. L'année fut, à cet égard, marquée par plusieurs dossiers structurants.

Au cours des derniers mois, nous avons poursuivi le travail d'amélioration des processus internes afin de faciliter le traitement des demandes citoyennes, notamment en matière d'urbanisme, de permis et de services municipaux. Ces efforts visent à offrir un accompagnement plus clair, plus rapide et plus accessible pour tous.

Plusieurs projets ont été réalisés ou amorcés en collaboration avec le conseil municipal :

- optimisation des ressources et du suivi budgétaire;
- entretien et mise à niveau de certaines infrastructures municipales;
- planification préliminaire de travaux futurs afin d'assurer la pérennité des actifs.

Ces actions s'inscrivent dans une volonté d'améliorer continuellement l'organisation du travail et la qualité des services rendus à la population.

L'année 2025 aura également été marquée par une collaboration constructive avec les employés municipaux, les partenaires et les organismes du milieu. Je tiens à souligner leur engagement et leur professionnalisme, essentiels au bon fonctionnement de la Municipalité.

2026 s'annonce comme une année dans la continuité : rigueur administrative, suivi des projets en cours, maintien d'un service efficace et respectueux, et soutien constant au conseil dans l'exercice de ses prises de décisions. Je demeure disponible et ouvert à l'écoute des citoyens, dans les limites de mes fonctions, afin de contribuer à une communication claire et constructive.

Je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite une excellente transition vers la nouvelle année.

**Francis Larivière**  
Directeur général

## MOT DES ÉLUS

### MARYSE BOUVIER—CONSEILLÈRE SIÈGE 1

Je suis honorée de rejoindre le conseil municipal de Maricourt et de participer à la vie démocratique de notre communauté. Mon intérêt pour la politique municipale vient d'un désir sincère de mieux comprendre les enjeux locaux et d'apprendre, pas à pas, comment nos décisions façonnent le quotidien. J'ai toujours cherché à transformer les idées en actions concrètes; aujourd'hui, je souhaite mettre cette énergie au service de la collectivité.

Je me suis présentée parce que je crois que l'implication citoyenne est essentielle: écouter, dialoguer et agir ensemble sont les clés pour bâtir un milieu de vie durable et inspirant. Mon objectif est d'apporter une voix constructive et ouverte, prête à apprendre autant qu'à proposer, afin que Maricourt demeure un lieu où chacun se sent entendu et valorisé.

### ROBERT LEDOUX—CONSEILLER SIÈGE 3



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Après huit ans comme conseiller et huit ans comme maire, j'avais choisi de prendre ma retraite en 2021. Deux ans plus tard, une démission au conseil m'a fait revenir temporairement: plutôt qu'une élection partielle, on m'a demandé de compléter le mandat de deux ans si personne d'autre ne se présentait. J'ai accepté avec plaisir.

À l'approche des élections de 2025, le maire et les conseillers m'ont encouragé à me représenter de nouveau. Mon expérience de 18 années au conseil, ma mémoire des dossiers et ma connaissance approfondie de notre municipalité sont, disent-ils, des atouts précieux pour la continuité et le bon déroulement de nos projets.

À 82 ans, je me sens encore en pleine forme et j'aime toujours autant servir notre communauté et participer aux décisions qui nous concernent tous. Surtout sachant l'importance des gros dossiers qui allaient se présenter tel l'achat d'un terrain pour une expansion municipale et celui de notre bâtisse municipale.

Je continuerai de travailler avec la même passion et le même dévouement pour que notre municipalité reste un endroit où il fait bon vivre.

Robert Ledoux

---

## MOT DES ÉLUS

---

### JOSIANE TREMBLAY—CONSEILLÈRE SIÈGE 4



Conseillère municipale à Maricourt depuis quatre ans, j'ai choisi de poursuivre mon engagement pour un deuxième mandat parce que je crois profondément à l'importance de la politique municipale. Au fil de ce premier mandat, j'ai constaté à quel point cet univers est complexe et demande du temps pour bien en comprendre les rouages. L'expérience acquise devient alors un atout précieux pour assurer une continuité au service des citoyennes et citoyens.

Si je me suis représentée, c'est pour mettre cette expérience au profit de Maricourt, tout en collaborant avec une équipe engagée, composée autant de nouveaux élus que de personnes réélues. Chaque parcours apporte une richesse différente au conseil.

Pour moi, s'impliquer en politique — municipale ou autre — est la meilleure façon d'avoir un impact réel sur notre avenir collectif. Il est facile de commenter de l'extérieur, mais c'est en s'investissant dans la prise de décision que l'on peut véritablement contribuer au développement de sa communauté. C'est avec cette conviction que je poursuis mon mandat.

### ERIC MC KAY—CONSEILLER SIÈGE 6



Établi à Maricourt depuis plus de trente ans, mes intérêts pour la politique municipale se sont manifestés par l'importance des enjeux locaux ainsi que par un goût d'engagement face à l'expérience démocratique.

Le premier mandat a été un apprentissage de longue haleine et une invitation à sortir de sa zone de confort. J'ai tenu à faire un deuxième mandat afin de mettre en valeur mes connaissances et d'appuyer et de solliciter l'avis des citoyens sur la gestion de la municipalité.

J'invite la population à assister aux séances du conseil municipal pour participer au processus démocratique et nous aider à mieux vous servir.

---

## Relâche pour la période des fêtes

---

L'équipe municipale prendra relâche pour la période des fêtes du 17 décembre au 5 janvier.

L'administration de la Municipalité vous souhaite un très beau temps des fêtes et au plaisir de vous voir en 2026!



## BUDGET 2026

### REVENUS

Pour l'exercice budgétaire 2026, les revenus de la Municipalité comportent une grande partie de subvention voulant essentiellement l'amélioration du réseau routier de la Municipalité:

	2024	2025	2026
Taxe foncière générale	608 100,68 \$	577 742,36 \$	611 855,01 \$
Sûreté du Québec	65 500,00 \$	69 768,00 \$	71 613,74 \$
Régie intermunicipale de protection incendies de Valcourt	62 314,30 \$	69 204,47 \$	74 129,89 \$
Collecte des ordures ménagères	46 135,00 \$	34 573,57 \$	36 671,80 \$
Vidange des fosses septiques	20 515,00 \$	20 559,18 \$	21 176,50 \$
Plastiques Agricoles	2 000,00 \$	2 080,00 \$	2 000,00 \$
Redevance sur l'hébergement touristique	0 \$	0 \$	30 000,00 \$
Subventions	342 267,00 \$	677 000,00 \$	997 349,00 \$
Loisirs et culture	63 500,00 \$	15 000,00 \$	5 000,00 \$
Licences et permis	500,00 \$	850,00 \$	1 800,00 \$
Droits de mutation	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Droits sur les carrières et sablières	25 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$
Amendes et pénalités	- \$	500,00 \$	2 000,00 \$
Banques et autres institutions	- \$	500,00 \$	1 000,00 \$
Intérêts sur taxes	900,00 \$	1 500,00 \$	2 050,00 \$
Autres revenus	13 111,20 \$	119 500,00 \$	88 000,00 \$
<b>GRAND TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 269 843,18 \$</b>	<b>1 638 777,58 \$</b>	<b>1 994 645,95 \$</b>

Programme d'Aide à la Voirie Locale ERL 160 000,00 \$

Ce programme permet d'aider la Municipalité au niveau du maintien et de l'entretien de son réseau routier ainsi qu'une partie attribuée au déneigement des chemins.

Programme d'Aide à la Voirie Locale RIRL 357 349,00 \$

Une demande d'aide financière a été déposée par la Municipalité, dans le cadre de cette subvention afin d'effectuer le resurfaçage de l'asphalte sur le 3e Rang ainsi que de recharger la partie en roche du chemin vers le Canton de Melbourne.

Programme de la TECQ 450 000,00 \$

Ce programme est un transfert provenant du gouvernement provincial et fédéral. La Municipalité recevra un montant de 675 962 \$ de 2024 à 2028 en fonction des projets qu'elle déposera au ministère. Pour 2026, le programme servira au rechargement granulaire des rangs 3 et 7 (en partie) ainsi que les plan et devis pour le projet du centre communautaire.

# BUDGET 2026

## DÉPENSES

Les dépenses de la Municipalité sont indexés au coût de la vie pour la vaste majorité des postes de dépenses. L'augmentation de budget à la ligne Voirie municipale s'explique par les demandes de subventions faites par la Municipalité.

Les dépenses en quote-part pour la MRC du Val-Saint-François sont en hausses de 11% pour 2026 comparativement à 2025. Les dépenses en Sûreté du Québec et pour la protection incendie sont également en fortes hausses pour l'exercice 2026.

	2024	2025	2026
Dépenses relatives aux élus	49 269,00 \$	53 110,20 \$	70 437,95 \$
Quote-part MRC	38 683,00 \$	41 228,00 \$	46 442,00 \$
Gestion financière et administrative	202 511,00 \$	215 285,67 \$	219 768,28 \$
Greffe	2 900,00 \$	3 016,00 \$	2 000,00 \$
Évaluation	10 583,00 \$	12 115,00 \$	5 100,00 \$
Sûreté du Québec	65 500,00 \$	69 768,00 \$	71 548,00 \$
Sécurité incendie	73 080,00 \$	120 354,47 \$	74 585,03 \$
Sécurité civile	- \$	13 150,00 \$	8 400,00 \$
Voirie municipale	455 539,68 \$	768 882,02 \$	1 030 528,02 \$
Déneigement municipal	177 750,00 \$	185 000,00 \$	160 000,00 \$
Éclairage	2 500,00 \$	2 500,00 \$	3 000,00 \$
Vidange des fosses septiques	18 000,00 \$	19 580,17 \$	20 168,10 \$
Cueillette des ordures	23 300,00 \$	20 988,88 \$	21 881,81 \$
Enfouissement des ordures et redevances	11 000,00 \$	11 023,69 \$	12 073,56 \$
Autre hygiène du milieu	10 881,00 \$	9 447,00 \$	- \$
Environnement	6 700,00 \$	6 080,00 \$	5 163,20 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	30 050,00 \$	34 020,00 \$	31 750,00 \$
Centre communautaire	92 885,00 \$	58 064,48 \$	185 900,00 \$
Parc et terrains de jeux	16 529,50 \$	15 200,00 \$	19 250,00 \$
Activités culturelles	5 416,00 \$	8 103,00 \$	6 650,00 \$
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 269 843,18 \$</b>	<b>1 638 777,58 \$</b>	<b>1 994 645,95 \$</b>

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
-----------------------------------	-------------	-------------	-------------

# PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026 - 2027 - 2028

Fonction	Année 2026						Projection année 2027						Projection année 2028 (reste)						
	Coût total du		Source de financement		Emprunt		Coût total du		Source de financement		Emprunt		Coût total du		Source de financement		Emprunt		
	Projet	Budget	Surplus	Subvention	Budget	Emprunt	Projet	Budget	Surplus	Subvention	Budget	Emprunt	Projet	Budget	Surplus	Subvention	Budget	Emprunt	
<b>Fonction ===&gt; ADMINISTRATION</b>																			
Logiciel CIM (2/5 ans)	22 525,00 \$	4 505,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 505,00 \$	4 505,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 010,00 \$	9 010,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total investissements et sources de financement ===&gt;</b>	<b>22 525,00 \$</b>	<b>4 505,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>4 505,00 \$</b>	<b>4 505,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>9 010,00 \$</b>	<b>9 010,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Fonction ===&gt; SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>																			
Logiciel Hazilio (2 / 5 ans)	3 162,29 \$	582,14 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	628,71 \$	628,71 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	679,00 \$	679,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total investissements et sources de financement ===&gt;</b>	<b>3 162,29 \$</b>	<b>582,14 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>628,71 \$</b>	<b>628,71 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>679,00 \$</b>	<b>679,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Fonction ===&gt; TRANSPORT</b>																			
Changement ponceau Rang 3	80 000,00 \$	50 000,00 \$	30 000,00 \$																
Changement ponceau Rang 1							80 000,00 \$						125 000,00 \$						125 000,00 \$
Changement ponceau Rang 4																			
Amélioration Rang 7	15 000,00 \$	15 000,00 \$																	
<b>Total investissements et sources de financement ===&gt;</b>	<b>95 000,00 \$</b>	<b>15 000,00 \$</b>	<b>50 000,00 \$</b>	<b>30 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>80 000,00 \$</b>	<b>80 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>125 000,00 \$</b>	<b>125 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>125 000,00 \$</b>
<b>Fonction ===&gt; HYGIÈNE DU MILIEU</b>																			
N/A	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total investissements et sources de financement ===&gt;</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Fonction ===&gt; AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT</b>																			
Achat terrain 1060 3e Rang	1 200 000,00 \$				1 200 000,00 \$														
Etude ingénierie, biologiste, etc.	300 000,00 \$				300 000,00 \$														
<b>Total investissements et sources de financement ===&gt;</b>	<b>1 500 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 500 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Fonction ===&gt; BATIMENTS ET AUTRES</b>																			
Centre communaltaire (plans et devis)	150 000,00 \$			150 000,00 \$	- \$														
Centre communaltaire (suite)							3 500 000,00 \$						2 275 000,00 \$						1 225 000,00 \$
<b>Total investissements et sources de financement ===&gt;</b>	<b>150 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 500 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 275 000,00 \$</b>	<b>1 225 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Total de la programmation annuelle ===&gt;</b>	<b>1 770 687,29 \$</b>	<b>20 087,14 \$</b>	<b>50 000,00 \$</b>	<b>30 000,00 \$</b>	<b>1 500 000,00 \$</b>	<b>1 500 000,00 \$</b>	<b>3 580 000,00 \$</b>	<b>5 133,71 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 275 000,00 \$</b>	<b>1 225 000,00 \$</b>	<b>125 000,00 \$</b>	<b>9 689,00 \$</b>	<b>125 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>125 000,00 \$</b>

## PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026 - 2027 - 2028

En vertu du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations (PTI) de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. Le PTI doit être divisé en phases annuelles et fournir pour chacune l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois. Le PTI ne constitue par un budget. Toutefois, le budget de fonctionnement de la municipalité devrait prévoir les revenus généraux nécessaires pour pourvoir aux investissements en immobilisations devant être payés.

La Municipalité de Maricourt est dans une situation avantageuse, où son total de dette à long terme est de très faible. L'endettement par unité d'évaluation est de 255\$ comparativement à 2 904\$, qui la moyenne des Municipalités de la MRC. Une Municipalité avec une population similaire avec a 1 873\$ d'endettement net à long terme par unité d'habitation.

Pour 2026-2027-2028, le PTI comporte des projets voulant le resurfaçage du 3e Rang dans le village. Un rechargement granulaire est prévu pour les Rang 3 et 7 (en partie). Un ponceau sera changer dans le 3e Rang entre le chemin Murphy et Lussier.

Afin d'atteindre les exigences légale, la Municipalité à mis le projet d'achat de terrain dans son PTI. Bien que ce projet n'est pas concrétisé, nous devons le mettre comme s'il l'était afin d'informer la population de manière claire et concrète.

Des plans et devis pour le centre communautaire sont également au programme pour 2026. Bien que ce projet n'a pas été encore publicisé, les données préliminaires sur l'état de santé du bâtiment démontre qu'il est nécessaire que la Municipalité prévienne afin de conserver ses actifs. Des consultations auront lieux en 2026 concernant ce projet.

Il est également possible de voir que d'autres travaux sont prévu en 2027 et 2028, deux ponceaux sont en fin de vie utile et devront être remplacer, soit un ponceau sur le Rang 1 et un ponceau sur le Rang 4. Le coût pour le projet du centre communautaire est également présenté en 2027 sous forme de prévision. Le coût réel du projet ne sera pas disponible sans des consultations publiques ainsi que les plans et devis qui seront fait en 2026. Une subvention pour ce projet a été déposé en novembre 2025 qui permettrait, si obtenue, de couvrir 65% des coûts des travaux à venir.

## PROJET DE TAXATION 2026 (adoption en janvier 2026)

Les taxes foncières constituent la principale source de revenus pour financer les activités de la Municipalité. Le montant des taxes à payer est basé sur la valeur de votre propriété. Les taux de taxes sont déterminés chaque année en tenant compte de la valeur de l'ensemble des propriétés et des revenus attendus pour offrir les services de la Municipalité. Ils sont appliqués sur chaque tranche de 100 \$ de la base d'imposition.

Pour l'année 2026, le taux de taxe se décrit comme suit:

	2024	2025	2026
Taxe foncière générale	0,5108 \$	0,4726 \$	0,4948 \$
Taxe incendie	0,0523 \$	0,0582 \$	0,0602 \$
Taxe Sûreté du Québec	0,0550 \$	0,0587 \$	0,0581 \$
Collectes ordures ménagères	224,79 \$	154,00 \$	164,00 \$
Vidange fosses septiques	110,00 \$	111,00 \$	116,00 \$

Taxe totale — industrie	0,6181 \$	0,7420 \$	0,8277 \$
-------------------------	-----------	-----------	-----------

Les modalités de paiement des taxes, compensation et tarification prévues au présent règlement sont, pour tout compte dont le total :

- n'excède pas 500 \$: un seul versement payable le vingt (20) février 2026;
- est égal ou supérieur à 500 \$ : soit
- un seul versement payable le dix-huit (18) février 2026 ou
- cinq (5) versements égaux payables aux dates suivantes : dix-huit (18) février, quinze (15) avril, dix-sept (17) juin, dix-neuf (19) août et vingt-un (21) octobre 2026.

Les tarifs pour la location de la salle du centre communautaire sont les suivants :

Salle communautaire	Réunion de famille ou formation	200\$
	Funérailles	100\$

## TARIFICATION 2026

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	TARIF	DURÉE
Permis de lotissement	35 \$ pour le premier lot 5 \$ pour chaque lot additionnel	3 mois
Permis de construction :	<u>Résidence</u> : 100 \$  <u>Commerce, industrie</u> : 100 \$ pour le premier 100 000\$ et 1\$ pour chaque 1 000\$ de coûts supplémentaires estimées, pour un maximum de 300\$  Bâtiment accessoire de 20 m <sup>2</sup> et moins = 35,00\$  Bâtiment accessoire de 20 m <sup>2</sup> et plus = 50,00 \$  Bâtiment agricole = 100 \$	12 mois
Certificat pour agrandissement, réparation et modification d'un bâtiment	35 \$	12 mois
Certificat de changement d'usage	35 \$	N/A
Certificat pour le déménagement d'une construction	35 \$	60 jours
Commerce à domicile	35 \$	N/A
Permis pour Roulotte de chantier	35 \$	12 mois maximum
Certificat pour la démolition d'une construction	35 \$	60 jours
Certificat pour les travaux effectués sur la rive ou le littoral des lacs et cours d'eau	35 \$	12 mois
Certificat pour les travaux d'aménagement d'un lac ou étang artificiel	35 \$	12 mois
Certificat pour les travaux dans les zones d'inondation	35 \$	12 mois
Certificat pour la construction, l'installation, la modification et l'entretien d'une enseigne	35 \$	60 jours
Installation d'une piscine	35 \$	12 mois
Certificat pour la construction, la réparation, la modification d'une installation septique	50 \$ pour l'installation complète 25 \$ pour une fosse septique uniquement 25 \$ pour le champ d'épuration uniquement	12 mois
Aménagement (implantation, modification substantielle, remplacement) d'un système autonome de prélèvement des eaux (note : une modification substantielle vise notamment l'approfondissement d'un puits, sa facturation, son scellement ou son obturation)	35 \$	12 mois
Certificat pour l'épandage de M.R.F.	35 \$	90 jours
Certificat pour l'installation d'une fournaise extérieure	35 \$	12 mois
Certificat pour l'installation d'une éolienne domestique	35 \$	12 mois
Certificat pour l'installation d'une éolienne commerciale	100 \$	12 mois
Certificat pour l'installation d'un capteur solaire	35 \$	12 mois
Événement en place privée (plus de 75 personnes non apparentées)	100 \$	N/A

## AJOUTER UNE FACTURE—DESJARDINS

Pour ajouter une nouvelle facture dans AccèsD :

1. Connectez-vous à [AccèsD](#) et sélectionnez **Payer**.
2. Dans l'application mobile, sélectionnez **Ajouter**, puis trouvez l'organisme voulu et ajoutez-le. À partir d'un navigateur, sélectionnez l'onglet **Ajouter une nouvelle facture**, puis trouvez l'organisme et ajoutez-le.

Municipalité de Maricourt

Pour modifier une facture déjà inscrite :

1. Connectez-vous à [AccèsD](#).
2. Dans l'application mobile, sélectionnez **Plus**, puis **Gestion des factures**. Choisissez l'organisme, puis **Modifier** et suivez les directives. À partir d'un navigateur, appuyez sur **Payer** puis sélectionnez l'onglet **Modifier ou supprimer une facture**. Trouvez l'organisme dont vous souhaitez modifier les informations et suivez les directives.

### Comment programmer le paiement d'une facture à l'avance

1. Connectez-vous à [AccèsD](#) et sélectionnez **Payer**.
2. Choisissez ou ajoutez l'organisme pour lequel vous souhaitez programmer un paiement.
3. Sélectionnez le compte à partir duquel vous voulez faire le paiement, le montant et sa fréquence. Si vous souhaitez que le paiement soit fait un nombre indéfini de fois, laissez le champ **Nombre de fois** vide.
4. Une fois le paiement programmé, assurez-vous que les fonds nécessaires sont dans le compte à partir duquel le paiement est fait.

### Quels jours sont traités les paiements de facture qui sont programmés?

En général, les paiements de facture que vous programmez se font le jour prévu. Certaines particularités s'appliquent toutefois :

- Les paiements prévus le samedi et le dimanche sont traités et inscrits au compte le lundi suivant.
- Les paiements faits le vendredi sont traités le lundi suivant, mais sont inscrits au compte le samedi.

Notez que les paiements de facture programmés se font généralement en soirée, à l'exception de ceux prévus la fin de semaine, qui se font l'après-midi.

Afin d'éviter des erreurs, n'oubliez pas de mettre votre numéro de matricule (0123-12-0123) dans la case référence. Si vous avez plusieurs comptes, il faut que le montant corresponde au bon matricule afin d'éviter des frais supplémentaires.

Pour tout autre institution financière veuillez vous référer à eux.

À partir de janvier 2026, les paiements par carte de débit seront acceptés pour les factures de 100\$ et moins.

---

## ENCADREMENT DES CHIENS

Afin de favoriser la sécurité des citoyens, le règlement provincial met en place des normes minimales pour l'encadrement des chiens.

Il est obligatoire pour le propriétaire ou le gardien d'un chien d'enregistrer son animal auprès de sa municipalité. Le chien devra porter en tout temps la médaille remise au moment de l'enregistrement.

Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. Un chien doit être tenu en laisse, sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine. La laisse doit être d'une longueur maximale de 1,85 m (3 pieds). Pour les chiens de 20 kg ou plus, la laisse doit être attachée à un harnais ou à un licou.

Un chien ne peut pas se retrouver sur la propriété privée d'un tiers sans son autorisation.

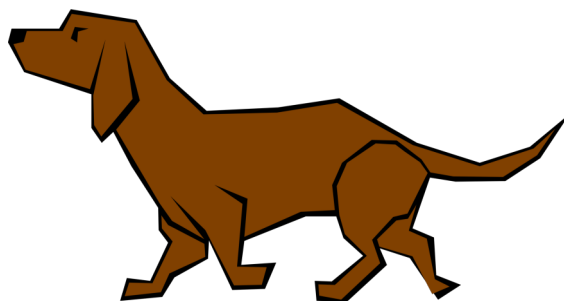
Les contrevenants aux obligations légales entourant la possession ou la garde d'un chien peuvent recevoir un constat d'infraction.

---

## MÉDAILLE POUR CHIEN ANNUELLE

Afin de se conformer aux exigences grandissantes en termes de la réglementation du gouvernement du Québec, la Municipalité de Maricourt instaure la médaille pour chien annuel. Au même coût qu'en 2024, soit 10\$, la médaille sera annuellement renouvelable pour tous les chiens présents sur le territoire de Maricourt.

Ce faisant, la Municipalité aura un inventaire annuel à jour des chiens sur son territoire et pourra agir plus facilement pour les animaux perdus ou dans un contexte où un chien dangereux serait indiqué.



## Réponse aux préoccupations concernant l'acquisition du 1060, 3e Rang

---

La Municipalité tient à répondre aux préoccupations exprimées par certains citoyens au sujet du projet d'acquisition du 1060, 3e Rang. Nous comprenons que ce dossier suscite des questions, et il est légitime que la population souhaite être informée clairement et en temps opportun.

Il est important de préciser que les étapes liées à ce projet sont toujours en cours et que plusieurs éléments demeurent à l'étude. Ce processus, qui implique des analyses juridiques, financières et opérationnelles, nécessite une certaine confidentialité afin d'assurer la protection des intérêts de la municipalité et de ses citoyens. Nous reconnaissons toutefois que cette nécessaire discrétion peut parfois être perçue comme un manque de transparence, et c'est pourquoi nous tenons à réaffirmer notre volonté d'informer la population de manière complète dès que les informations pourront être rendues publiques.

Afin de permettre à la communauté de participer activement à la réflexion entourant l'avenir du site, des consultations citoyennes sont prévues au début de l'année 2026. Ce sera l'occasion pour tous de poser leurs questions, de s'exprimer et de contribuer à la planification du projet.

En attendant, nous invitons les citoyens à suivre régulièrement le site internet de la municipalité, où seront publiées toutes les informations officielles et à jour concernant le dossier. Une communication claire, accessible et exacte demeure notre priorité.

La Municipalité remercie l'ensemble de la population pour son intérêt et sa vigilance, et demeure disponible pour répondre aux préoccupations dans le respect de chacun.

## Membre du Comité Consultatif d'Urbanisme

---



### **Impliquez-vous dans l'avenir de Maricourt : Un poste à pourvoir au CCU !**

Le conseil municipal a présenté, lors de sa dernière séance, un projet de règlement (REG 426-2025) visant à réorganiser notre Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Bientôt, le comité sera formé de 5 personnes : 2 conseillers et 3 citoyens de Maricourt. Les membres actuels seront reconduits.

### **Nous recherchons activement une personne pour combler le troisième poste de citoyen !**

Aidez-nous à façonner l'urbanisme de notre municipalité. Si l'aventure vous tente, manifestez votre intérêt !

Faites-nous parvenir votre nom, adresse, numéro de téléphone et courriel, accompagnés d'une brève explication de ce qui vous motive à rejoindre le comité.

Vous pouvez postuler par courriel ([info@maricourt.ca](mailto:info@maricourt.ca)) ou en personne à nos bureaux.

Le règlement complet sera bientôt en ligne sur le site de la municipalité.

## Ensemble, gardons notre municipalité propre et accueillante

---

Nous vous remercions de contribuer chaque jour à faire de notre communauté un lieu de vie agréable. Dans un souci de maintenir la propreté et la sécurité de nos espaces publics, nous tenons à vous rappeler l'importance de ne pas déposer d'**articles ménagers, de meubles ou d'objets encombrants en bordure de route** en dehors des jours de collecte prévus.

Les dépôts d'ordures sont non seulement interdits par la réglementation municipale, mais ils nuisent également à l'esthétique de notre environnement, peuvent obstruer les passages et menacer la biodiversité locale en polluant les sols et l'eau.

Pour vous débarrasser de vos articles de manière responsable, plusieurs options s'offrent à vous :

- Utilisez le service de **collecte des encombrants** de la ville (veuillez consulter le calendrier).
- Apportez vos articles directement à l'**écocentre**.

Envisagez de donner une seconde vie à vos objets encore utilisables par le biais d'associations caritatives ou de plateformes de don.



## Collecte de canettes au profit de la Maison des Jeunes!

---

Nous sommes ravis d'annoncer une nouvelle initiative communautaire qui combine un geste écologique simple avec un soutien précieux pour notre jeunesse locale !

À compter de **janvier 2026**, votre municipalité mettra en place un point de collecte désigné spécifiquement pour les canettes consignées.

### Comment ça fonctionne ?

Au lieu de jeter vos canettes dans le bac de recyclage habituel, nous vous invitons à les apporter au centre communautaire sur les heures d'ouverture. Un conteneur spécial sera clairement identifié à cet effet.

### À qui profitera ce geste ?

Toutes les sommes amassées grâce à la consigne de ces canettes seront intégralement remises à la **Maison des Jeunes de Valcourt**. Ces fonds leur apporteront un soutien financier pour leurs activités et projets.

## DATES À RETENIR

### Séances du conseil

6 janvier 2026

3 février 2026

3 mars 2026

7 avril 2026

5 mai 2026

### Versements de taxes 2026

18 février 2026

15 avril 2026

17 juin 2026

18 août 2026

21 octobre 2026

**Rappel Collecte des arbres de Noël, déposez-le derrière le centre communautaire au plus tard le 9 janvier 2026**



Le conseil municipal ainsi que les employés municipaux tiennent à vous souhaiter

*Joyeux Noël*



## SALLE COMMUNAUTAIRE

En 2024, la Municipalité de Maricourt a obtenu deux subventions nous permettant de refaire une beauté à la cuisine ainsi qu'à la salle communautaire. La salle est disponible pour vos activités familiales ou pour les initiatives communautaires.

Communiquez avec nous au 450 532-2243 poste 102 ou par courriel au [info@maricourt.ca](mailto:info@maricourt.ca)

### **Bâtiment et permis :**

Communiquez avec Guylaine Castonguay au 450 532-2243 poste 103

par courriel :

[inspecteur@maricourt.ca](mailto:inspecteur@maricourt.ca)

### **Location du Centre communautaire :**

Communiquez par courriel à [info@maricourt.ca](mailto:info@maricourt.ca) ou par téléphone au (450) 532-2243 poste 102